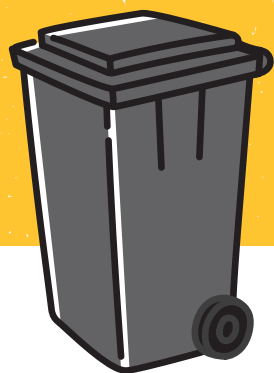


À partir du 6 février 2024,



DISTRIBUTION DE BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES POUR TOUS

Granville, le 11 décembre 2023

Madame, Monsieur,

Vous occupez une habitation située sur une des 32 communes du territoire de Granville Terre et Mer. À ce titre, vous bénéficiez du service public de collecte des déchets ménagers essentiel à votre quotidien, géré par la Communauté de communes.

Afin de se mettre en conformité avec les recommandations relatives à la collecte des déchets ménagers et assimilés, la collectivité a pris la décision de doter chaque habitation d'un bac roulant normalisé conçu pour être saisi par le lève-conteneur du camion de collecte.

Ce bac, destiné **exclusivement aux ordures ménagères**, vous est fourni gratuitement. Pour l'obtenir, **inscrivez-vous impérativement avant le 21 janvier 2024** [voir modalités au verso]. Grâce aux informations que vous saisissez, des agents de la société ESE, mandatée par Granville Terre et Mer livreront à votre domicile le bac adapté à votre foyer entre le 6 février et le 9 mars 2024.

Ce nouveau service sera opérationnel à partir du 1^{er} mai 2024.
A compter de cette date, vous devrez **obligatoirement présenter vos déchets ménagers dans le bac roulant fourni par Granville Terre et Mer.**

- ✗ Il sera dès lors interdit de présenter vos ordures ménagères à la collecte dans un autre contenant que celui fourni par la collectivité
- ✗ Si vous refusez l'utilisation du bac roulant, les sacs au sol ne seront plus collectés
- ✓ L'utilisation de sacs translucides reste obligatoire [sacs à présenter dans les bacs]
- ✓ Les emballages, les papiers et le verre devront toujours être déposés dans les conteneurs en apport volontaire

**MODALITES
AU VERSO**



UN DOUTE, UNE QUESTION ?



Contactez votre mairie **OU** le service déchets Granville Terre & Mer



02 33 91 92 60



servicedechets@granville-terre-mer.fr



COMMENT OBTENIR MON BAC ?

Renseignez obligatoirement les informations pratiques relatives à votre foyer **avant le 21 janvier 2024 !**

➔ EN LIGNE SUR [ENQUETEBAC.ESE.COM/GTM](https://enquetebac.e.se.com/gtm)
ou en flashant le QR code ci-dessous avec votre smartphone



➔ **OU** RENDEZ-VOUS DANS VOTRE MAIRIE
aux horaires d'ouverture habituels. Le personnel d'accueil vous accompagnera pour remplir le questionnaire.

➔ SI VOUS RENSEIGNEZ CES INFORMATIONS, DEUX POSSIBILITÉS :

- 1 Le bac sera distribué à votre domicile, entre le 6 février et le 9 mars 2024, par des agents de la société ESE, missionnée par la Communauté de communes.
- 2 Si vous ne pouvez pas être présent lors de leur passage, deux permanences seront proposées pour récupérer votre bac par vos propres moyens :

La Haye-Pesnel - du 12 au 30 mars 2024

Du mardi au vendredi de 11 h à 14 h 30
et de 15 h 30 à 19 h

Le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Bâtiment communal - Rue du Champ de foire

Cérences - du 2 au 13 avril 2024

Du mardi au vendredi de 11 h à 14 h 30
et de 15 h 30 à 19 h

Le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Services techniques - Rue de l'Épinay

RAPPEL : l'utilisation du bac sera obligatoire à compter du 1^{er} mai 2024 !

Nous comptons vivement sur votre participation et vous remercions par avance de réserver le meilleur accueil aux agents missionnés par Granville Terre et Mer.

UN DOUTE, **UNE QUESTION ?**



Contactez votre mairie **OU** le service déchets Granville Terre & Mer



02 33 91 92 60



servicedechets@granville-terre-mer.fr

